



Habilitation Electrique – Exécutants travaux non-électriques Niveaux d’habilitation : H0V/B0/BP/BS/BE/HE

Public concerné

Personnels ayant à effectuer des missions sur ou au voisinage d’installations électriques

Prérequis

Etre majeur. Français parlé, lu, écrit
Personnels disposant des capacités techniques à effectuer des missions sur ou au voisinage des installations électriques.

Adaptation au public

Une évaluation de l’hétérogénéité du groupe sera réalisée en ouverture de formation. Nos méthodes pédagogiques permettent ensuite, dans la limite des prérequis, de s’adapter et d’individualiser les enseignements.

Objectifs généraux

Etre capable de réaliser des opérations et/ou interventions simples en sécurité sur ou au voisinage d’installations électriques.

Durée de l’action :

✓ 06 heures Tronc Commun 1

□ Durée du module choisi selon le titre d’habilitation visé :

- ✓ 02 heures Module complémentaire 00 - Exécutant travaux non électriques
- ✓ 04 heures Module complémentaire 0 - Chargé de chantier
- ✓ 04 heures Module complémentaire BP – Photovoltaïque
- ✓ 08 heures Module complémentaire BS - Intervention élémentaire
- ✓ 08 heures Module complémentaire BE - Manœuvre en BT
- ✓ 08 heures Module complémentaire HE - Manœuvre en HTA

Nombre de participants maximum par actions

12 stagiaires maximum par groupe

Qualification des intervenants

Formateurs disposant d’une connaissance approfondie de la réglementation en matière de prévention des risques électriques – cf. Norme NF C 18-510 Version 2012.

Méthode pédagogique

Cours théoriques par vidéo projection, mises en situation de travail commentées.

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens matériels afférent à la situation d’électricité, EPI spécifiques

Encadrement pédagogique

Encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) effectué par le responsable pédagogique et technique

Evaluation et suivi pédagogique

Test QCM fin de formation, évaluation par mise en situations pratiques.

Sanction pédagogique

Attestation de formation - avis d’habilitation.



Contenu

- 1) Tronc commun 1
 - Module 0 – Préambule – Contexte réglementaire
 - Module 1 – Grandes valeurs électriques
 - Module 2 – Effets du courant électrique sur le corps humain
 - Module 3 – Domaines de tension
 - Module 4 – Zones d’environnement électrique
 - Module 5 – Principe d’habilitation électrique
 - Module 6 – Symboles d’habilitation électrique
 - Module 7 – Définition de zone de travail
 - Module 8 – Equipements de Protection Collective
 - Module 9 – Risques liés à l’utilisation de matériels
 - Module 10 – Conduite à tenir en cas d’accident corporel
 - Module 11 – Conduite à tenir en cas d’incendie

- 2) Module complémentaire 00 - Exécutant travaux non électriques
 - Chapitre 1 – Acteurs et responsabilités
 - Chapitre 2 – Limites de l’habilitation

- 3) Module complémentaire 0 - Chargé de chantier
 - Chapitre 1 – Acteurs et responsabilités
 - Chapitre 2 – Gestion des documents
 - Chapitre 3 – Limites de l’habilitation

- 4) Module complémentaire BP – Photovoltaïque
 - Chapitre 1 – Acteurs et responsabilités
 - Chapitre 2 – Limites de l’habilitation
 - Chapitre 3 - Matériels électriques en TBT et BT
 - Chapitre 4 – Mesures de prévention
 - Chapitre 5 – Séquences d’interconnexion des modules PV

- 5) Module complémentaire BS - Intervention élémentaire
 - Chapitre 0 – Préambule – Définitions
 - Chapitre 1 – Limites de l’habilitation
 - Chapitre 2 – Les acteurs et responsabilités
 - Chapitre 3 – Matériels électriques en TBT et BT
 - Chapitre 4 – Equipements de Protection Individuelle
 - Chapitre 5 – Mise en sécurité d’un circuit
 - Chapitre 6 – Mesures de prévention
 - Chapitre 7 – Documents applicables
 - Chapitre 8 – Procédure de remplacement
 - Chapitre 9 – Schémas électriques

- 6) Module complémentaire BE - Manœuvres en BT
 - Chapitre 1 - Matériels électriques en TBT et BT
 - Chapitre 2 – Equipements de Protection Individuelle
 - Chapitre 3 – Limites de l’habilitation
 - Chapitre 4 – Documents applicables
 - Chapitre 5 – Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

- 7) Module complémentaire HE - Manœuvres en HTA
 - Chapitre 1 - Matériels électriques en HTA
 - Chapitre 2 – Equipements de Protection Individuelle
 - Chapitre 3 – Limites de l’habilitation
 - Chapitre 4 – Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres HTA
 - Chapitre 5 - Documents applicables



Notes techniques et organisationnelles

1) Listes des EPI (Individuels) et EPC (Collectifs) nécessaires

Les EPI et EPC spécifiques électriques seront mis à disposition par le formateur lors des séquences pédagogiques (hors module HE Manœuvres)

Pour les titres BP / BS / BE, les stagiaires devront être porteurs :

- Chaussures de sécurité, vêtements de travail (hors fibres synthétiques)

Pour le titre HE Manœuvres

Les stagiaires devront être porteurs de leurs EPI spécifiques électriques pour le domaine de tension concerné (HTA) et avoir accès aux EPC (Perche à corps, gants de sécurité électrique, tabouret et tapis isolants) pour le domaine de tension concerné (HTA)

2) Listes équipements et matériels à prévoir (si réalisation chez le client)

- Salle de formation adaptée à la vidéo projection avec dispositif permettant de réduire la luminosité du soleil si besoin et équipée de tables et chaises en nombre suffisant
- Tableau blanc avec feutres de couleur effaçables ou paper-board
- Pour le titre HE Manœuvres, un accès aux installations HTA qui feront l'objet des manœuvres

3) Précautions diverses

- Vérification de l'aptitude physique des stagiaires et/ou les limitations du Médecin du Travail
- Vérification de la validité de la dernière visite annuelle de contrôle des installations électriques du site

4) Documents stagiaires à prévoir :

- Carte Nationale Identité ou autre document attestant de l'identité du stagiaire
- Carte Vitale (pour N° Sécurité Sociale)
- Matériel nécessaire à la prise de notes